

Saint-Pavace



sommaire

Mairie

- *Le mot du maire* 3
- *Les finances de la commune* 4 - 5
- *Voirie - Réseaux - Espaces verts* 6 - 7
 - Restauration du fond du ruisseau le Monnet • Rénovation de l'éclairage public
 - Gestion des espaces verts • Concours Villes et villages fleuris •
- *Commission familiale sociale et scolaire* 7 - 8
 - TAP • Projet éducatif • Fête de l'école maternelle • Permis internet • Concours de poésie •
- *Centre communal d'action sociale* 8
- *Urbanisme* 9
 - Autorisations Droits des Sols • PLU • Abris de jardin • Super U •
- *Vie Associative* 9
 - Les associations • Départ de l'abbé Ferrière •
- *Conseil municipal Enfants* 10
 - Visite du centre d'appel de la gendarmerie • Commémoration du 8 mai
 - Maisons décorées •
- *Commission finances* 11
 - Jardin du souvenir • Restauration des tableaux de l'église • Sécurisation de l'escalier de l'église • Arbres de naissance
 - Médailles du travail •
- *Communauté de communes* 12 - 13
- *Bien vivre ensemble* 14 - 15

Projet de parcours santé du Conseil Municipal enfants





Le mot du maire

À chaque fois que nous nous exprimons, nous avons pour habitude de faire part de nos inquiétudes et souhaitons partager nos légitimes préoccupations avec vous. Hélas, la liste est longue, que ce soit la mise en place des TAP (temps d'activités périscolaires), la baisse des dotations de l'État envers les collectivités, la réforme territoriale qui tarde à se préciser, le désengagement de l'État sur l'instruction des permis de construire, les règlements administratifs de plus en plus contraignants... Malgré la légitimité de ces inquiétudes, je fais le choix de vous parler de vous, de votre commune, de ses espoirs et de ses atouts. Vous découvrirez dans ce bulletin notre saine gestion financière qui nous augure de belles perspectives d'investissements et qui nous permettra de réaliser nos projets. Je préfère aux inquiétudes vous parler de ces chantiers majeurs que nous allons pouvoir pérenniser, réaliser ou démarrer.

En effet, dès 2015, dans un esprit de continuité, nous espérons que la mise en place de notre PEDT (Projet Educatif territorial) nous permettra d'obtenir les aides que l'Etat devrait nous octroyer et continuer à faire des TAP une réussite. De plus, nous souhaitons finaliser le remplacement de nos luminaires à boule par des mâts d'éclairage à LED qui nous permettent d'ores et déjà de faire des économies sur notre consommation. Nous nous sommes également inscrits dans le programme du BRED (électrification rurale du Conseil départemental) afin de continuer pour l'année 2016 l'enfouissement des réseaux dans la Rue de la Rivière et la réfection de la voirie, amélioration que vous attendez tous. Pour finir, un remerciement à l'ensemble des membres de la commission travaux qui a fait un travail considérable sur la gestion de nos espaces verts nous permettant de concourir à l'obtention d'une première fleur qui récompenserait

Les atouts de notre commune

leur travail et aussi celui de nos agents. Le jury régional visitera notre commune le 15 juillet, en vue de prendre une décision concernant cette récompense.

Dans une volonté de répondre à tous les besoins, nous pourrons démarrer la réfection de la place de la mairie mais également offrir à nos plus jeunes enfants de la maternelle, une cour scolaire entièrement rénovée.

Nous avons également pour souhait de lancer des projets à plus long terme, comme la mise en étude, dès cette année, de notre centre bourg auprès d'un cabinet d'architecte. En effet, l'espace Mairie : le bâtiment et ses annexes (salles scan et longère) a fortement besoin d'être repensé et réhabilité.

La révision de notre PLU devrait nous permettre de réfléchir à la possibilité de créer une nouvelle zone pavillonnaire.

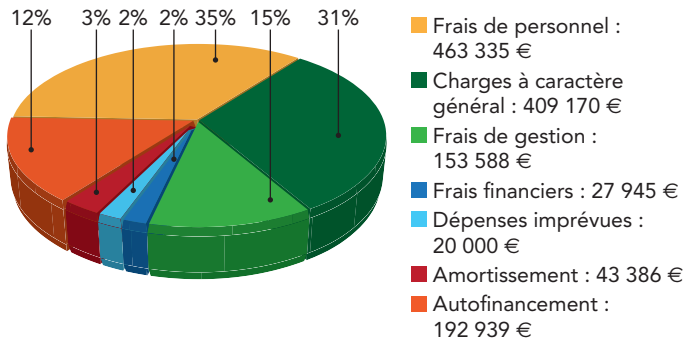
Cette liste de projets, réussites et réflexions nous motive à continuer à vous servir et à répondre à vos besoins. Je souhaite pour conclure féliciter notre club de football pour sa remontée dès cette année dans la division supérieure. Bravo à son président et son bureau, à tous les joueurs, entraîneurs et à l'ensemble des forces vives de ce club qui défendent haut et fort les couleurs palvinéennes. En félicitant les footballeurs, je félicite l'ensemble du monde associatif qui donne à notre village sa propre identité. Comme vous le voyez, j'ai préféré vous rappeler les engagements pris par toute l'équipe municipale qui a pour seule ambition de faciliter et d'accompagner votre bien être et la qualité de vie dans notre commune.

Max Passelaigue
Maire

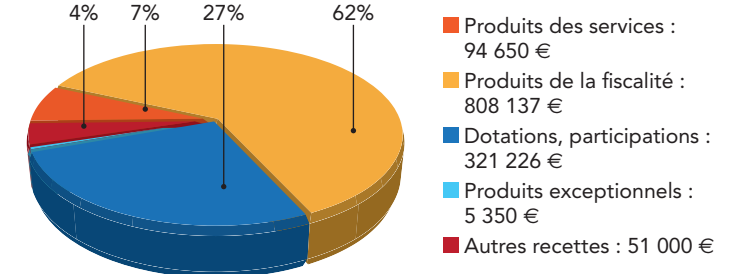
Le budget 2015

Fonctionnement = 1 310 363 €

DÉPENSES

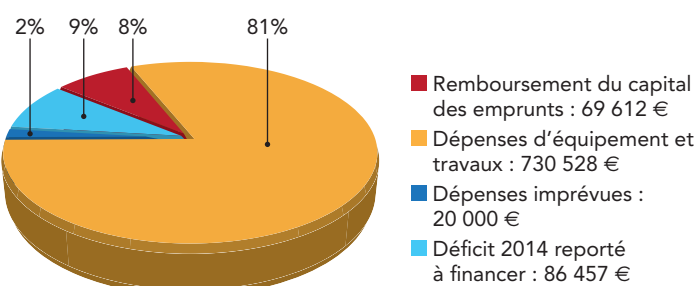


RECETTES

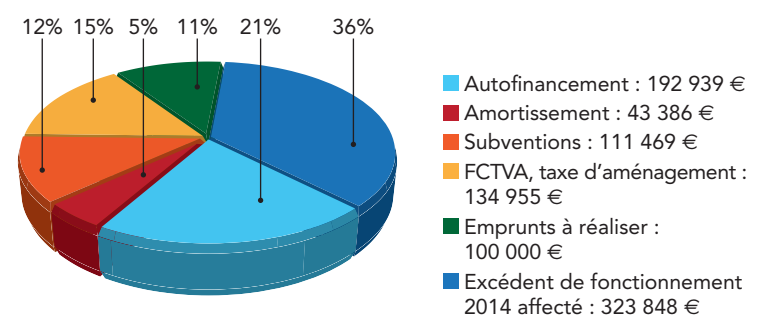


Investissement = 906 597 €

DÉPENSES



RECETTES



Principaux investissements inscrits au budget 2015

Rénovation parking place église	35 000 €
Cour école maternelle	150 000 €
Aménagement espace jeux	25 000 €
Église : escalier clocher	8 000 €
Aménagement espace mairie (études et maîtrise d'œuvre)	60 000 €
Restauration façade presbytère	15 000 €
Éclairage public rénovation	62 740 €
Restauration sortie ruisseau Monnet étude et travaux	13 300 €
Reprise regard pluvial rue de la Coulée	6 000 €
Restauration tableaux église et éclairage	12 000 €
Arroseur stade	4 000 €
École : matériel, rideaux	17 190 €
Matériel cantine	6 650 €
Salle loisirs autolaveuse	6 000 €
Panneau lumineux d'informations	5 000 €

Taux communaux sur les impôts locaux 2015, sans augmentation

taxe d'habitation	18,14%
taxe foncier bâti	17,49%
taxe foncier non bâti	27,73%
taux cotisation foncière des entreprises	21,47%

Les subventions aux associations

Collège Jean Cocteau	450 €
ACPG	120 €
FNACA	120 €
UNC	120 €
Médailleurs	120 €
Accueil St Pavace	700 €
Amitié loisirs	700 €
Asso Sport ASSP Comité directeur	9 000 €
Comité des fêtes	700 €
ADSPQI (St Pavace)	100 €
Harmonia	770 €
Harmoni'hom	220 €
Les Créateurs et Amis de l'art	220 €
Ecole de Saint-Pavace	2 750 €
Prévention Routière	100 €
Vie Libre	80 €
Bibliothèque pour Tous Coulaines	250 €
Restos du cœur	400 €

Voirie - Réseaux

Espaces verts



Jean-Claude
MOSER
maire adjoint

Restoration du fond du ruisseau « le Monnet » au niveau de la confluence avec la rivière la Sarthe

Nous constatons, particulièrement après l'hiver 2013-2014, une érosion importante du fond du ruisseau au niveau de la confluence avec la Sarthe engendrant une profondeur de 2,50 m du fond du lit du ruisseau par rapport aux rives.

À ce niveau la passerelle assurant la continuité du cheminement piétonnier longeant la Sarthe pourrait subir un affaiblissement de ses fondations. Cet effondrement entraînera l'obstruction de l'écoulement du ruisseau. Une étude est en cours par un cabinet spécialisé.

Elle prévoit un aménagement du lit du ruisseau et un nouvel agencement paysagé de son embouchure qui devrait entraî-



ner un déplacement ou une modification de la passerelle.

Rénovation de l'éclairage public

Une deuxième phase de remplacement des mâts d'éclairage public a été réalisée en février 2015 rue et allée du Petit Vignard, square de la Grange et allée de la Cour, rue et allée des Pommiers, rue de la Rivière.

41 points lumineux ont ainsi été remplacés, dans un souci esthétique mais surtout d'économies d'énergie avec la pose de lampes LED. L'État a participé au financement de cette opération en accordant une subvention (DETR) de 9 206 €.


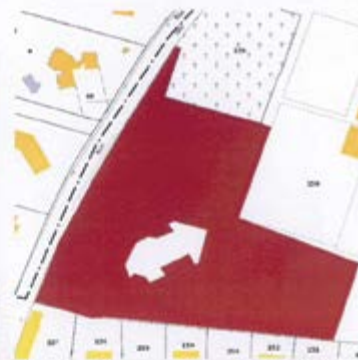
Dans le même temps, le réseau aérien d'éclairage public a été prolongé rue des Caillères sur 450 m.




Gestion des espaces verts

Un recensement exhaustif des espaces verts de la commune a été réalisé par la commission communale. Ce document identifie chaque espace, ses caractéristiques, la fréquence et le mode d'entretien. Il a servi de base à la consultation lancée pour attribuer le marché d'entretien des espaces verts pour trois ans.

ESPACE VERT

LOT		36		DÉNOMINATION		Espace Salle des LOISIRS	
DURÉE		3 ans		DÉBUT DE CONTRAT		01/04/2015	
FIN DE CONTRAT				FIN DE CONTRAT		31/03/2018	
PRESTATAIRE		AUBIER		SURFACE		2440 m ²	
DESCRIPTEUR	D1	Tondre la pelouse					2100m ²
	D2	Tondre la haie de thuyas de tennis					60m ²
	D3	Tondre les buissons et Entretien des portées					280m ²
	D4	Tondre les arbres					
	D5	Désherber le terrain de boules					
	D6	Finir la pelouse					
PERIODECITE	1	D1	Avril Mai Juin Juillet Août Septembre			2 fois / mois	
	2	D1	Octobre Novembre			1 fois / mois	
	3	D2 D3	Mars Octobre			2 fois / an	
	4	D4 D5				1 fois / an	
	5						

C'est la société AB Environnement (Entreprise Aubier de Saint-Pavace) qui a été retenue pour un montant annuel de 32634 € HT, pour l'entretien d'environ 4 ha d'espaces verts ou paysagés du bourg principalement.

Une partie de ces espaces, notamment les entrées du village, est confiée à l'entreprise de travail adaptée ANAIS.

Le fauchage des accotements et des fossés est réalisé trois fois par an par l'entreprise GUENE de Neuville sur Sarthe avec des prescriptions d'entretien raisonnées (hauteur de coupe et fauchage différé des talus).

Enfin, les grandes prairies sont laissées en herbe, puis récoltées en foin par un agriculteur de Sargé lès le Mans.



III *Concours Villes et Villages Fleuris 2015*



Le Jury Régional des Villes et villages fleuris visitera notre commune le 15 juillet 2015, pour l'obtention du label 1^{ère} fleur.

Pour préparer ce passage, la commission prépare un dossier technique de présentation de la commune. Tous les atouts de l'environnement de notre commune seront mis en avant (aménagements paysagés et pédagogiques, entretien des espaces verts, économies d'énergie, projets environnementaux), pour réussir à obtenir cette récompense.



Commission familiale sociale et scolaire



Patricia LALOS
maire adjoint

III *Temps d'Activités Périscolaires*

Encore une année scolaire bientôt terminée. Le bilan des TAP pour 2014/2015 est dans l'ensemble très positif, tant pour les enfants que pour la majorité des parents avec un début où il a fallu trouver la bonne organisation. Les intervenants ont tous été très satisfaits et nous disent avoir eu un très bon accueil de la part des enfants. Enfin les employés communaux qui ont participé tout au long de l'année sont prêts à continuer à la rentrée prochaine avec toujours des idées. Suite aux réunions avec les représentants de parents d'élèves et les enseignants, nous essaierons d'apporter une légère modification dans la répartition des TAP du vendredi pour prendre en compte le goûter des enfants de primaire.





III **Projet éducatif**

La mairie, en concertation avec les représentants des parents d'élèves, la Directrice de l'école et la déléguée de l'éducation nationale, a rédigé et déposé un dossier de PEDT (Projet Educatif De Territoire) « allégé » sans demande d'agrément en accueil de loisirs. Si notre PEDT est validé par le directeur académique, il nous permettra de bénéficier de l'aide d'État de 50 € par enfant pour l'année 2015/2016. Réponse attendue fin juin, début juillet.

III **Fête de l'école maternelle**

Les parents et grands-parents ont répondu présent comme toujours au spectacle des maternelles. Le spectacle, de qualité, a enchanté le public. Un grand merci à nos enseignants qui préparent et montent les danses, costumes, décors... Un merci plus particulièrement à Claudette Pasteau, enseignante à Saint-Pavace depuis 1994, qui quitte l'école à la fin de l'année scolaire. Nous lui souhaitons bon vent pour sa nouvelle vie de jeune retraitée.

La fête de l'école primaire aura lieu le vendredi 26 juin.



III **Permis internet**

Remise de permis Internet dans la classe CM1-CM2 par la Gendarmerie Savigné l'Évêque.



III **1^{er} prix du concours de poésie pour les CM1/CM2**, organisé dans le cadre de la 25^{ème} heure du livre par Le Maine Libre

Les enfants de Saint-Pavace ont présenté un poème sur le thème « faire résonner le cœur de l'Afrique en poésie » et ont été primés.

L'Afrique

L'Afrique en quête du bonheur
 En chemin rencontre le malheur
 Conflits, épidémies versent dans son cœur
 Des sanglots de douleur
 Chaque jour retentit le tam-tam
 Pendant que les femmes
 Dansent autour des flammes
 Et font vibrer les âmes
 Dans ce monde de couleurs
 Le soleil brûle nos peurs
 Dans toutes sa splendeur
 L'Afrique nous ouvre son cœur.

III **Centre Communal d'Action Sociale**

Budget du CCAS		
	Réalisé 2014	Prévu 2015
Dépenses (secours except.)	8 172,62	10 903,05
Recettes (subvent. communales)	8 239,99	8 000,00
Report résultat N-1	2 835,68	2 903,05
Résultat fonctionnement	2 903,05	0,00

Le CCAS s'est réuni à plusieurs reprises depuis un an pour traiter des dossiers d'aide pour plusieurs familles.

Le CCAS c'est aussi la participation financière apportée aux les parents qui en font la demande pour les frais de centres aérés en fonction des ressources.

Le CCAS offre aussi des bons à Noël pour nos aînés. L'âge ouvrant droit aux bons va progressivement passer de 70 à 75 ans pour tenir compte à la fois de l'augmentation de l'espérance de vie ce qui est positif et des restrictions budgétaires que nous impose le gouvernement avec la baisse des dotations.

Avec la Communauté de Communes :

- le projet d'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) communautaire avance et pourrait voir le jour pour l'été 2016
- Deux MAM (Maisons d'Assistantes Maternelles) sont aussi au stade de projet sur 2 communes de la CC.

Urbanisme



Philippe
COUSIN
maire adjoint

■ ADS : Autorisations Droits des Sols

Changement : à compter du 1^{er} juillet 2015, l'instruction des permis de construire, autorisations de travaux et certificats d'urbanisme sera assurée par un service du Pays du Mans, suite à l'arrêt de ces prestations auparavant assurées par les services de l'État (la Direction Départementale des Territoires, auparavant la DDE).

Toutefois, ce service sera identique pour vous puisque les dossiers, documents et renseignements seront, comme auparavant, à demander en Mairie et c'est le Maire et l'adjoint Urbanisme qui signeront toujours les différents documents, après l'instruction du service ADS adossé au Pays du Mans.

■ PLU : Plan Local d'Urbanisme

Pour se mettre en conformité avec le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) du Pays du Mans et les lois Grenelle de l'environnement, le conseil municipal projette de réviser le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Au cours de cette future révision, vous pourrez faire part de vos observations ; une enquête d'utilité publique vous permettra de prendre connaissance du dossier et là aussi, vous pourrez formuler suggestions, remarques, souhaits.

■ Abris de Jardin

D'une surface inférieure à 5 m² : pas de demande d'urbanisme.

Supérieure à 5 m² : demande d'autorisation de travaux (documents en Mairie ou sur internet).



■ Super U

La commission nationale d'aménagement commercial a annulé l'autorisation d'implantation de Super U dans la zone du Bois du Breuil. Le permis de construire a été retiré.

Les promoteurs qui ont déjà investi finances et énergie ont décidé de réétudier un nouveau projet.

Nous les félicitons, encourageons et espérons une issue favorable à leur projet soutenu par nos Maires et Conseils Municipaux successifs et une grande majorité des Palvinéens.

Vie associative



Maryse REDUREAU
maire adjointe

La vie associative = la vie du village

■ Les associations

Les inscriptions aux activités sportives se feront début septembre, date confirmée dans le bulletin des Associations qui sera distribué dans les boîtes aux lettres au mois d'août.

Bienvenue aux nouveaux Présidents et membres élus qui peuvent compter sur le soutien de la Mairie

Remerciements aux Présidents des Associations qui ont cessé leur fonction :
Kathy MEZIANI (Chorale HARMONIA)
Philippe SAENE (Chorale HARMONI'HOM)
Valérie HUART (ASSP Gymnastique)
David BLEU (FCPE)
Jean BRAULT (Les Amis de l'art)

♦ **Exposition « Les Créateurs et Amis de l'Arts »** le samedi 25 avril et le dimanche 26 avril. Une belle réussite avec différents artistes et beaucoup de visiteurs
♦ **Fête de la Musique** : Organisée par l'Association Football et Par Laurent du camion à pizzas : vendredi 19 juin

♦ **Tournoi des Etoiles Le Maine Libre 2015** le samedi 20 juin 2015 organisé par l'A.S. Saint Pavace Football et le LION'S club

Les 14 « meilleurs » joueurs sarthois de chaque poule de D1 départementale, PH et DRH de la Ligue du Maine seront réunis pour ce tournoi.





Conseil Municipal Enfants

Le Conseil Municipal enfants a travaillé sur la réalisation d'un parcours santé, l'installation de tables de pique-nique ainsi que des bancs.

La présentation du projet a été faite lors du Conseil municipal adultes du mardi 28 avril. Un avis favorable a été donné. L'installation des agrès est prévue à côté du terrain de foot sur les bords de Sarthe pour animer cet espace. Cet aménagement est envisagé avant cet été pour en profiter pleinement.



III Maisons décorées

Remise des prix du jury des maisons décorées le jeudi 5 février, suite à notre passage dans tout le village, 28 maisons ont été récompensées, et encore merci aux Palviniens pour leur générosité, grâce à vous, nous avons pu décorer notre village,



III Visite du centre d'appel de la gendarmerie, boulevard Paixhans, le vendredi 5 juin



- 1^{er} M^{me} et M. FIGUEIREDO : 13 rue de la Rivière
- 2^{ème} ex æquo M. CHEREAU Domaine de la Belvaudière
- M^{me} et M. TREHARD 24, rue de la Charmille
- 4^{ème} M^{me} et M. MARSAL-PAINEAU 67, rue de la rivière
- 5^{ème} M^{me} et M^{me} VIGATO 1, rue des Ormeaux

III Commémoration du 8 mai





Jacky GARNIER
maire adjoint

Finances Bâtiments

III Jardin du souvenir

La rénovation du Jardin du Souvenir a été réalisée par l'entreprise Pompes Funèbres Générales.



III Restauration de 2 tableaux dans l'église

Les tableaux restaurés ont retrouvé leur place dans l'église.



La rénovation des cadres par M^{me} Emilie Macle et des tableaux par M^{me} Aurélie Terral-Dreano a permis de redonner à ces deux œuvres du XVII^e Huile sur toile-auteur non connu, toute la luminosité.

Le financement de cette opération, d'un montant de 9997 € a été permis par :

- ◆ la générosité des habitants auprès de la Fondation de France, (3 110 €),
 - ◆ les subventions du Conseil général de la Sarthe (1 893 €) et de la Direction régionale des affaires culturelles (2 839 €) Et la participation de la commune pour le solde.
- Le rapport de traitement est consultable en mairie.

III Remplacement de l'escalier pour sécuriser l'accès au clocher

Suite au contrôle annuel des cloches, le mouton de la cloche a été remplacé fin 2014 (pièce en bois soutenant la cloche). Cette année, c'est l'escalier d'accès au clocher qui doit être remplacé pour des raisons de sécurité. L'entreprise Rémi Antoine le fabrique sur mesure.

III Arbres de naissances

Depuis 6 ans, la commune offre un arbre à chaque naissance. 95 arbres agrémentent ainsi les chemins de promenade le long de la rivière. Fin mars, 20 arbres ont été plantés « chemin de la Pré » pour les 20 bébés nés en 2014.



III Médailles du travail

4 employés de la commune ont reçu leur médaille du travail pour leurs années au service des habitants :

- **Eliane Coquelin**, agent à l'accueil de la mairie, Médaille de vermeil 30 ans ;
- **Corinne Guitton**, agent à la salle de loisirs et à l'école, Médaille de vermeil 30 ans ;
- **Sylvain Chanoux**, agent du service technique, Médaille d'argent 20 ans ;
- **Valérie Lamy**, agent à l'école maternelle, Médaille d'argent 20 ans.





Communauté de communes

Fête des Rives de Sarthe le 12 septembre à La Bazoge.

Vous avez élu des conseillers communautaires il y a maintenant une année. Ces derniers ont la volonté d'affirmer la communauté de communes comme une entité à part entière au service des habitants de chacune des 4 communes, Saint-Pavace, La Bazoge, Neuville et Sainte-Jamme sur Sarthe.

Pour marquer la cohésion de plusieurs communes réunies autour de différents projets, pour donner sens et lien à cette cohésion, pour faire connaître la communauté de communes et chacune des communes qui la compose, le conseil communautaire a souhaité organiser une manifestation qu'il est prévu de tenir chaque année sur une commune différente.

Retenez la date du 12 septembre prochain, une fête de plein air se déroulera pour une première au plan d'eau de la Bazoge.

Il s'agira d'une exposition l'après-midi, dès 14h, de divers stands de producteurs locaux, artisans, artistes de chacune des 4 communes voire également en limitrophe. L'après-midi sera ponctué de petits spectacles : danse, chorale, théâtre (impro), musique... produits par des associations locales.

Ensuite soirée dansante avec possibilité de plateau-repas (à réserver auprès des Mairies ou de la Communauté de Communes), et pour clôturer cette journée un grand spectacle d'eau...



Les danses de l'eau, un spectacle de jets d'eau, un spectacle éphémère qui vous émerveillera

Pôle tennis intercommunal

Le pôle de tennis intercommunal est en cours de finition, traitements des abords et raccordements. Le contrôle d'accès sera géré par le club intercommunal de tennis, dont l'assemblée générale constitutive aura lieu fin juin 2015.

Inauguration prévue le samedi 19 septembre.



Maison de santé de Sainte-Jamme

Le chantier de la maison de santé de Sainte-Jamme est terminé, les professionnels ont intégré leurs locaux depuis le 18 mai pour les médecins, au 1^{er} juin pour le cabinet infirmier et les paramédicaux (podologue, psychologue).

Inauguration prévue le samedi 4 juillet à 11h30.



36 heures du FUN

Depuis maintenant 12 ans, la Communauté de Communes organise des programmes d'activités pour enfants, lors des vacances scolaires de Printemps et de la Toussaint. Ces activités sont ouvertes aux enfants âgés de 7 à 13 ans,

Particularité de cette organisation, outre les indispensables brevets d'état professionnels, l'encadrement est assuré bénévolement, par les élus eux-mêmes.

Les activités proposées tentent de concilier sorties, sport, culture et activités manuelles, en faisant appel au tissu associatif local. Le déroulement prévoit habituellement l'organisation d'une journée sur chacune des communes.

Prochaine édition : du 26 au 30 octobre 2015





Bien vivre

Ensemble Rappel de quelques règles

Attention au bruit !

L'arrêté municipal n°041/2004 limite le bruit : à partir de 22h, il doit être veillé à ce qu'aucun bruit, quel que soit sa provenance, ne puisse gêner le voisinage.

Les travaux de bricolage ou de jardinage ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Les haies en limite de voie doivent être entretenues régulièrement, pour éviter d'encombrer l'espace public.



EN RESPECTANT LA VITESSE,
vous respectez les autres : moins de bruit et plus de sécurité pour tous.



Un peu d'écologie !

Ne pas traiter à proximité de l'eau !

Pour préserver notre santé et l'environnement

par arrêté préfectoral n°10-5393 du 12-10-2010 et arrêté ministériel du 12 septembre 2006

TRAITEMENT INTERDIT

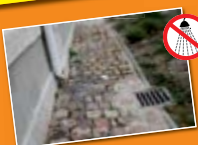
DES FOSSÉS, CANIVEAUX,
COLLECTEURS DES EAUX PLUVIALES
À CIEL OUVERT MÊME À SEC



TRAITEMENT INTERDIT

→ à moins de 1 mètre

DES AVALOIRS,
BOUCHES D'ÉGOÛT,
GOUTTIÈRES,
GRILLES



TRAITEMENT INTERDIT

→ à moins de 5 mètres

DES COURS D'EAU

DES SOURCES,
PUITS, FORAGES

DES MARES,
PLANS D'EAU



Pour toute information :

→ www.sarthe.gouv.fr

→ DDT de la Sarthe 19 boulevard Paikhans CS10013

72042 LE MANS Cedex9 - Tél. 02 72 16 41 53 - Mèl : ddt-see@sarthe.gouv.fr

Consultez attentivement

l'étiquette
Les distances peuvent être plus importantes pour certains produits



Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITÉS ET ENTREPRENEURS.

En cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75 000 € et 2 ans d'emprisonnement.

Chiens en laisse



La loi n° 83.629 du 12 juillet 1983 dispose que les chiens doivent être tenus en laisse dans les lieux publics ou ouverts au public.

Merci de respecter cette obligation, notamment sur la promenade le long de la rivière.



Dates à retenir

- » Le Bric à Brac du Comité des fêtes le dimanche 14 juin
- » La Fête de la musique, le vendredi 19 juin
- » La Fête de l'école le vendredi 26 juin
- » Le tournoi de football des Étoiles Le Maine Libre le samedi 20 juin
- » La Fête des Rives de Sarthe le samedi 12 septembre à la Bazoge
- » Permanences pour les inscriptions dans les associations début septembre
- » Portes ouvertes d'Amitié loisirs le samedi 24 octobre
- » Élections Régionales les dimanches 6 et 13 décembre

Infos diverses



Comment se protéger des cambriolages dans les résidences

Plus de 300 000 cambriolages ont lieu en France chaque année, soit 1 toutes les 10 secondes. La moitié des cambriolages concerne des résidences principales. Ils sont commis pour plus de 50 % entre 14h et 17h.

Comment s'en préserver ? Le délinquant est un être rationnel qui cherche à obtenir un maximum de gain en prenant le moins de risque possible, afin de ne pas être identifié et interpellé. Son choix se portera donc naturellement vers les habitations présentant peu de difficultés.

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite d'avoir un comportement quotidien de vigilance et de bon sens. Mais lutter contre ce fléau est l'affaire de tous. Toute anomalie de comportement dans un quartier, une résidence ou un immeuble doit attirer votre attention, pour préserver votre habitat et celui de votre voisin. La recherche, a posteriori, de véhicules suspects, de passage, en stationnement, ou quittant à vive allure les abords de votre propriété (ou celle de vos voisins) peut être grandement facilitée par la prise de photo grâce à votre téléphone portable. Les aboiements de chien suffiront à vous alerter

Tranquillité absence

Si vous vous absentez de votre domicile durant plusieurs jours, les services de gendarmerie peuvent, à votre demande, porter une attention particulière à votre domicile à l'occasion de leurs patrouilles quotidiennes.

Ce dispositif, totalement gratuit, est destiné à vous assurer une tranquillité d'esprit lors de vos absences et de vos vacances.

Il vous suffit de remplir un formulaire, disponible à votre brigade de gendarmerie, ou téléchargeable sur le site de la Préfecture : www.sarthe.gouv.fr

utilement, au milieu de la nuit, ou au cours de la journée, d'une présence étrangère aux abords ou dans l'habitation.

Prenez le temps de photographier tous vos objets de valeur, de noter leurs caractéristiques. Ces informations seront très utiles en cas de vol (bijoux, tableaux, meubles, horloges, etc.). Pour le matériel de type TV, appareil photo, ordinateur, tablettes, relevez la marque, le type, le numéro de série et les caractéristiques particulières. Ces conseils peuvent s'appliquer aux motos, quads, cycles, etc. Enfin, n'hésitez pas à communiquer aux enquêteurs toute information pouvant aider à la manifestation de la vérité.

En cas de cambriolage, ne modifiez rien dans votre habitation avant l'arrivée des enquêteurs.

La gendarmerie met tous les moyens à sa disposition pour lutter activement contre les cambriolages, afin de garantir votre sécurité. Mais ce combat est celui de tous, et à nos côtés, vous en êtes les premiers acteurs.

**Le lieutenant Loïc PILARD,
Commandant la communauté de
brigades de Savigné l'Évêque**

Recensement



Dans les trois mois qui suivent leur 16^e anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) Le recensement facilite l'inscription sur

les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour tout renseignement, veuillez contacter l'accueil de la mairie ou le Centre du service national d'Angers (02 44 01 20 50) ou par le site www.defense.gouv.fr/jdc (fiche contact)

CANICULE

Un été chaud et ensoleillé ? (dispositions à prendre en cas de canicule)

La Commune met en place un fichier informatisé afin de recenser les personnes adultes handicapées, les personnes âgées de plus de 65 ans, qui vivent seules ou sont isolées familialement, géographiquement ou affectivement. En cas de déclenchement par le Préfet du Plan Départemental d'Alerte et d'Urgence (en cas de canicule ou de situations exceptionnelles), un accompagnement pourrait être mis en place.

Marché : prochainement un nouveau commerçant

Un commerce de crémier-fromager installe son véhicule le jeudi matin sur notre marché place de l'église, aux côtés du boucher charcutier et des fruits et légumes.



Départ de l'abbé FERRIÈRES

À compter du 1^{er} septembre, l'abbé Ferrières quitte ses responsabilités de curé de la paroisse Coulaines, Saint-Pavace, Sargé et Saint-Paul de Bellevue, pour prendre les fonctions d'aumônier de la Marine à Marseille. Nous lui souhaitons bonne continuation.

Memento / Numéros utiles

MAIRIE

Tél. : 02 43 81 05 94 - fax : 02 43 82 12 18
mairie.sg@saint-pavace.fr
Site internet : www.saint-pavace.fr

Heures d'ouverture :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
Mercredi de 8 h 30 à 12 h
Samedi de 10 h à 12 h (en période scolaire)

Connectez-vous
au site internet
de la commune
avec votre
smartphone



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES des Rives de Sarthe

2, rue Jules Ferry • 72380 Sainte Jamme sur Sarthe
Tél. : 02 43 20 03 94 • Site : www.cdcrivesdesarthe.fr

Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants

Tél. : 02 72 88 07 68 ou 06 75 39 84 46
rampe@cdcrivesdesarthe.fr

Député de la circonscription : Dominique LE MENER

Tél. : 02 43 76 07 41

Conseillers départementaux :

Véronique CANTIN, Thierry LEMONNIER
Maire de Neuville s/ Sarthe Adj. au Maire de Bonnétable
Tél. : 02 43 25 30 97 Tél. : 02 43 29 30 20

ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF

Ramassage le JEUDI sur toute la commune (collecte reportée le vendredi les semaines comportant un jour férié)

DÉCHÈTERIE

Neuville-sur-Sarthe

Horaires d'ouverture :

ÉTÉ du 1^{er} avril au 30 septembre
Lundi – Mercredi de 14 h à 18 h
Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
HIVER du 1^{er} octobre au 31 mars
Lundi – Mercredi de 14 h à 17 h
Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

ÉCOLES

Blog : <http://ecolepubliquesaintpavace.scolablog.net>

École Maternelle Saint-Pavace Tél. : 02 43 81 21 47

École Primaire Saint-Pavace Tél. : 02 43 81 65 85

Collège Jean Cocteau Coulainnes Tél. : 02 43 82 29 86

BIBLIOTHÈQUES

* Bibliothèque École de Saint-Pavace.

* Culture et Bibliothèque pour Tous
58, rue du Général de Gaulle • COULAINNES
Tél. : 02 43 76 85 09

CULTE - OFFICES RELIGIEUX

Samedi 18 h 30 à Saint-Pavace
Dimanche 10 h 30 soit à Saint-Paul de Bellevue,
soit à Saint Nicolas de Coulainnes

Paroisse St Nicolas

presbytère, 42, av. du Général de Gaulle • COULAINNES
Tél. : 02 43 81 12 12
<http://paroissesaintnicolas.over-blog.com>

MÉDECINS

Dr BOURGES

5 bis, rue des Pommiers • Saint-Pavace 02 43 76 04 40
Médecins d'urgence 72 02 43 51 15 15

SAMU

15 ou 02 43 23 23 23

POMPIERS

18 ou 112

HÔPITAL DU MANS

02 43 43 43 43

DENTISTE • Dr CURNIER

5 bis, rue des Pommiers • Saint-Pavace 02 43 76 00 92

PHARMACIE • M^{me} BOTHEREL

Centre Commercial • Saint-Pavace 02 43 76 00 30
Pharmacie de garde 0 810 786 759

Centre social

2, rue de Belle Île • Coulainnes 02 43 74 11 10
(Assistante sociale, puéricultrice, PMI)
Permanence téléphonique le mercredi de 9 h 30 à 11 h

Centre anti-poisons ANGERS

02 41 48 21 21

IMPÔTS

Hôtel des Impôts - 33, av. Général de Gaulle • Le Mans
Tél. : 02 43 83 44 51

PERCEPTION

Trésorerie de l'agglomération mancelle
100, rue de Flore • Le Mans Tél. : 02 43 81 08 15

Électricité de France - Dép. d'urgence 09 726 750 72

Gaz de France - Dépannage d'urgence 0 810 433 072

Service des eaux SIDERM 02 43 84 67 23

Assainissement VEOLIA 0 969 323 529
ou 02 43 50 11 60

La Poste - 16, rue de la Paix • Coulainnes 02 43 54 85 40
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h
Samedi de 9 h à 12 h

Boîte aux lettres

Place de l'Église
Levée du courrier du lundi au vendredi à 12 h
Samedi à 9 h

Gendarmerie

02 43 27 50 11
16, avenue François Mitterrand • SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE
Fax : 02 43 27 85 49
cob.savigne-l-eveque@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Journaux

* Correspondant OUEST FRANCE : M. Guy GOUDIN
10, allée du Petit Vignard • Saint-Pavace 02 43 76 84 13
E-mail : goudingel@sfr.fr

* Correspondant MAINE LIBRE : M. Jacques BOINAIS
35, rue du Monnet • Saint-Pavace 02 43 81 15 24
E-mail : lesboinais@gmail.com

Horaires des Cars T.I.S.

Des dépliants sont disponibles à la Mairie • www.lestis72.com

Service des Transports scolaires

2 rue des Maillets • LE MANS 02 43 54 72 72

Taxi Saint-Pavace

Innovation Transports 02 43 89 25 25
06 03 96 69 30

Il est rappelé que pour tous les problèmes concernant les voies et les réseaux communaux (assainissement, eau, gaz, électricité...), la mairie doit être informée d'urgence afin de faire intervenir les services concernés.